

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 8 juillet 2011
(convocation du 27 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel de 11 h 45 à 12 h 30
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel à partir de 15 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. MANGON Jacques à partir de 16 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 00
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 16 h 00
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 15 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. DELAUX Stéphan
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à partir de 15 h 45
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à partir de 14 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent de 10 h 30 à 14 h 50
Mme BALLOT Chantal à M. CHARRIER Alain à partir de 15 h 00
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 14h 00
Mme CHAVIGNER Michèle à M. JOUBERT Jacques
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. ANZIANI Alain de 14 h 00 à 14 h 30
M. DAVID Jean-Louis à M. DAVID Yohan de 14 h à 14 h 45
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte

Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles de 9 h30 à 12 h 55 puis à
Mme PARCELIER Muriel de 14 h à 17 h
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. POIGNONEC Michel à partir de 14 h 40
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à Mme EL KHADIR Samira de 9 h 30 à 12 h 55 et à M.
DUBOS Gérard à partir de 14 h 00
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. LOTHAIRES Pierre de 10 h 30 à 11 h M. JUNCA
Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 00
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 16 h 00
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel à partir de 15 h 00
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques à partir de 15 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine à partir de 15 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 14 h 40
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu à partir de 15 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne de 14 h 00 à 15 h 20

LA SEANCE EST OUVERTE

FONDS DE PROXIMITE -

□ Affectation du produit de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) collectée en 2010 au Fonds d'Intérêt Communal 2011 et de sa partie supplémentaire à la réalisation de travaux de mise en conformité de la voirie et de l'espace public aux dispositions de la Loi Handicap du 11 février 2005 - DECISIONS

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2009/0305, le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 29 mai 2009, a décidé de créer, à compter de 2009, le Fonds de Proximité, en application des dispositions de l'article 2 de l'Accord de Coopération Communautaire, pour la durée de la présente mandature.

Ce Fonds de Proximité est divisé en deux « sous fonds distincts » :

- le Fonds d'Intérêt Communal (F.I.C.), qui bénéficie non seulement des crédits affectés auparavant aux « enveloppes communales » voirie et assainissement, mais également des 6/7^{èmes} de la recette de la T.L.E. collectée sur le territoire communautaire ;
- le Fonds d'Intervention (F.I.) qui regroupe les fonds conjoncturels d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, ainsi que la Dotation d'Urgence et Sécuritaire (D.U.S.).

Pour ce qui concerne l'affectation du produit de la T.L.E. au F.I.C., la délibération précitée du 29 mai 2009 avait fixé les règles suivantes :

- pour 2009, le produit affecté était fixé forfaitairement à 4 millions d'euros répartis à raison de 3 millions pour la voirie et 1 million pour l'assainissement eaux pluviales.
- pour 2010 et les années suivantes, ce produit encaissé est réparti, après versement à chaque commune du 1/7^{ème} des recettes réelles nettes perçues l'année précédente, en deux temps:
 - 1) 20 % de la recette 2009 collectée sur leur territoire sont attribués à chaque commune, pour les impliquer dans la perception de la T.L.E. ;

- 2) 80 % versés globalement au F.I.C., en distinguant d'une part, un montant forfaitaire de 4 millions d'euros (3 + 1) et d'autre part, le surplus à affecter à la part « Voirie » du F.I.C. uniquement.

Ainsi, au titre de cet exercice, une somme nette de 6.618.082 € a été encaissée, à laquelle il faut tout d'abord, défalquer le 1/7^{ème} habituellement restitué aux communes soit, en 2010, 857.761 €, en application de la délibération n° 201 0/0079 du 19 février 2010, ramenant la somme à affecter au F.I.C. à 5.760.321 €.

Or, les dotations fixées pour 2011 contiennent déjà une part forfaitaire de TLE de 4 millions répartie comme suit :

- 1 million d'euros pour le F.I.C. part « Assainissement Eaux Pluviales » ;
- 3 millions pour le F.I.C., part « Voirie »,

ce qui ramène la « Voirie » supplémentaire à 1.760.321€.

Toutefois, et pour répondre aux exigences de la Loi n° 2005/102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite Loi Handicap, il est proposé de modifier, en 2012, les dispositions de la délibération du 29 mai 2009, en vue d'affecter le surplus de T.L.E. au financement de travaux d'accessibilité à un lieu physique dans les domaines de la voirie, du stationnement de surface et des transports pour les personnes handicapées.

Ainsi, un programme de travaux, adopté en Bureau de la Communauté sur proposition de la Commission Infrastructures routières et ferroviaires, sera établi sur 3 années (2012, 2013 et 2014), afin de permettre à chaque commune de bénéficier d'équipements d'importance et il sera financé par les surplus encaissés en 2012, 2013 et 2014, estimés à environ 1,5 millions d'euros par an.

Les tableaux, joints en annexe au présent rapport, récapitulent les dotations 2011, part « Voirie », complétée de la part « Voirie » du surplus de T.L.E., étant précisé que les parts « Assainissement EP et EU », fixées par la délibération n°2009/0305, demeurent sans changement.

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2009/0305 du 29 mai 2009 créant le Fonds de Proximité ;

VU la Loi n° 2005/102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite Loi Handicap, il est proposé que la part « Voirie » supplémentaire soit affectée, en priorité, à l'accessibilité à un lieu physique dans les domaines de la voirie, du stationnement de surface et des transports pour les personnes handicapées.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La nécessité d'affecter la part « Voirie » pour l'année 2011 du Fonds d'Intérêt Communal (F.I.C.), composant du Fonds de Proximité, le produit de la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) collectée en 2010.

DECIDE

Article 1 : d'inscrire au budget supplémentaire 2011, la somme de 1.760.321 €, mise en réserve au compte administratif 2010, en dépenses d'investissement, au chapitre 23 compte 2315 s/fonction 8220 CRB TG00.

Article 2 : Les tableaux, joints en annexe au présent rapport, récapitulent les dotations 2011, part « Voirie », étant précisé que les parts « Assainissement EP et EU », fixées par la délibération n° 2009/0305, sont sans changement.

Article 3 : de modifier, à partir de 2012, les dispositions de la délibération du 29 mai 2009 afin d'affecter le surplus de TLE au financement de travaux de mise en conformité de la voirie et des espaces publics conformes aux dispositions de la Loi Handicap du 11 février 2005, selon un programme sur 3 ans adopté en Bureau de la Communauté sur propositions de la Commission Infrastructures routières et ferroviaires.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 JUILLET 2011

PUBLIÉ LE : 18 JUILLET 2011

M. LUDOVIC FREYGEFOND